

## **AVIS DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU MARDI 11 FEVRIER 2025**

Le mardi 4 février 2025, Monsieur Yves RODRIGUEZ, Maire par intérim de Garons, en vertu de l'article L 2127-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, a adressé une convocation au Conseil Municipal pour procéder à l'élection du Maire et des Adjoints, le mardi 11 février 2025 à 18 heures 30, dans la salle prévue à cet effet.

Fait à Garons, le 4 février 2025.

## **SEANCE DU MARDI 11 FEVRIER 2025 – 18 HEURES 30**

### **INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL – ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

L'an deux mille vingt-cinq et le onze février à dix-huit heures trente minutes, suite au décès de Monsieur Alain DALMAS, Maire en fonction, les membres du Conseil Municipal de la commune de Garons, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle de la mairie prévue à cet effet, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Yves RODRIGUEZ, Maire par intérim, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-11, L 2121-12 3<sup>ème</sup> alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents MM. les Conseillers Municipaux :

- Yves RODRIGUEZ
- Josiane GAUDE
- Jean-Max MARCOUREL
- Brigitte MALIGE
- Jacqueline CHAPEYRON
- Jean-Pierre BENEDETTI
- Aline BASTIDA
- Michel JARRY
- Marie-France RAINVILLE
- Monique BOYER
- Saad AMARA
- Alain LASSERRE
- Laurence TRAZIC
- Jessica CHARLEMOINE
- Jean GIRAUD
- Elisabeth BIAGETTI
- Viviane XAYKAO
- Guillaume TARDIEU
- Michel QUENIN
- Laurent CAUGANT
- Philippe PAILHES
- Christel PEREZ
- Marlène VALENZA

Etaient absents MM. les Conseillers Municipaux :

- Francis LEJEUNE (procuration donnée à Monsieur Jean GIRAUD)
- Nathalie PADE

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Yves RODRIGUEZ, Maire par intérim.

Monsieur Jean-Pierre BENEDETTI, le plus âgé des membres du Conseil Municipal, a pris ensuite la Présidence.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Monsieur Jean-Max MARCOUREL.

## **I – ELECTION DU MAIRE**

### **PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Le Président, après avoir donné lecture des articles L 2122-4, L 2122-5 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé, au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

<i>Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote</i> .....	<i>0</i>
<i>Nombre de votants (enveloppes déposées)</i> .....	<i>24</i>
<i>Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau</i> .....	<i>0</i>
<i>(article L 66 du Code Electoral)</i>	
<i>Nombre de suffrages exprimés</i> .....	<i>24</i>
<i>Majorité absolue</i> .....	<i>13</i>

Monsieur Yves RODRIGUEZ a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

## **II – DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS**

Monsieur Yves RODRIGUEZ, Maire, après avoir repris la Présidence, demande à l'assemblée de fixer le nombre des Adjointes, en vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il soumet le projet de création de huit postes d'Adjointes, comme précédemment.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

### III – ELECTION DES ADJOINTS

#### PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Yves RODRIGUEZ, élu Maire, à l'élection des Adjointes.

Une seule liste de candidats est proposée. Elle est composée de :

- Josiane GAUDE
- Jean-Max MARCOUREL
- Brigitte MALIGE
- Jean-Pierre BENEDETTI
- Jacqueline CHAPEYRON
- Michel JARRY
- Aline BASTIDA
- Jean GIRAUD

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

<i>Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote</i> .....	0
<i>Nombre de votants (enveloppes déposées)</i> .....	24
<i>Nombre de bulletins blancs</i> .....	1
<i>Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau</i> .....	0
<i>(article L 66 du Code Electoral)</i>	
<i>Nombre de suffrages exprimés</i> .....	24
<i>Majorité absolue</i> .....	13

Ont été proclamés Adjointes et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Madame Josiane GAUDE. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste :

- Josiane GAUDE
- Jean-Max MARCOUREL
- Brigitte MALIGE
- Jean-Pierre BENEDETTI
- Jacqueline CHAPEYRON
- Michel JARRY
- Aline BASTIDA
- Jean GIRAUD

#### IV - LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Conformément à l'article L2121-7 du CGCT, Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l'élu local lors de la première réunion du Conseil Municipal immédiatement après l'élection du Maire et des Adjointes.

Il indique qu'en annexe de cette charte, le chapitre du Code Général des Collectivités Territoriales consacré aux conditions d'exercice des mandats locaux (partie législative et partie réglementaire) a été joint lors de la transmission des rapports relatifs à la séance du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, prend acte de la charte de l'élu local et de ses annexes.

---

La séance du Conseil Municipal s'est achevée par une minute de silence en mémoire de Monsieur Alain DALMAS, élu de la commune depuis 1971 et Maire de Garons entre 2008 et 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Fait à Garons, le 13 FEV. 2025

**Yves RODRIGUEZ**

**Maire de Garons**

Jean-Max MARCOUREL

Secrétaire de séance

